



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 28 novembre 2024 -

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2024
- III. Activités pédagogiques
 - Protocole EPS
 - Don FSE Norvège
- IV. Administration et logistique
 - Décision budgétaire modificative pour information N°4 et 5
 - Contrat ARD
 - Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
 - Projet de budget 2025
 - Convention fixant les modalités de répartition des charges de viabilisation avec le collège Alain Chartier
 - Convention hébergement des internes du lycée Alain Chartier à l'internat du lycée Arcisse de Caumont

Président : Monsieur Mathieu FABRE

Secrétaire : Madame Karine CHAUVEL

Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents : 23

Votants : 23

Invité : 0

1. MEMBRES DE DROIT

| NOM | QUALITÉ | Présent | Absent | Excusé |
|-------------------------|-----------------------|---------|--------|--------|
| FABRE Mathieu | Proviseur | X | | |
| LABORDE Mathieu | Proviseur adjoint | X | | |
| VIAL Antoinette | Adjointe gestionnaire | X | | |
| GUIBOUT Patricia | C.P.E. | X | | |
| GASSION Sandrine | Invitée | | X | |

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| NOM | QUALITÉ | Titulaire | Suppléant | Présent | Absent | Excusé |
|------------------------------|---|-----------|-----------|---------|--------|--------|
| DUPONT Lucette | Conseil régional de la région Normandie | X | | | | X |
| GOMONT Patrick | Vice-président de la région Normandie | X | | | X | |
| CHAPRON Philippe | Conseil régional de la région Normandie | | X | | X | |
| NOUVELOT Cédric | Conseil régional de la région Normandie | | X | | X | |
| LAISNEY Olivier | Représentant de la commune | X | | X | | |
| JEAN-PIERRE Françoise | Représentant de la commune | | X | | X | |
| MOULIN Gilles | Représentant Bayeux-Intercom | X | | | X | |

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

| NOM | QUALITÉ | Titulaire | Suppléant | Présent | Absent | Excusé |
|---------------------------|----------------------|-----------|-----------|---------|--------|--------|
| CAPEL Catherine | Personnel enseignant | X | | X | | |
| FOURMOND Valérie | Personnel enseignant | X | | X | | |
| AGRA Isabelle | Personnel enseignant | X | | X | | |
| MEUNIER Didier | Personnel enseignant | X | | X | | |
| DOMINGUEZ Anne | Personnel enseignant | X | | | | X |
| HERBERT Laurent | Personnel enseignant | X | | X | | |
| RUSSEAU Charlène | Personnel enseignant | X | | X | | |
| DELAPIERRE Léa | Personnel enseignant | | X | | X | |
| LONGUET Olivier | Personnel enseignant | | X | X | | |
| NOUGAREDE Marianne | Personnel enseignant | | X | | X | |
| MULLER Emmanuelle | Personnel enseignant | | X | | X | |

| | | | | | | |
|----------------------------|------------------------------------|---|---|---|---|---|
| CHAUVEL Karine | Personnel IATSS et agents de lycée | X | | X | | |
| MURY Cécile | Personnel IATSS et agents de lycée | X | | | | X |
| LEPETIT Corinne | Personnel IATSS et agents de lycée | X | | X | | |
| DAVID Alice | Personnel IATSS et agents de lycée | | X | X | | |
| OUTREQUIN Dominique | Personnel IATSS et agents de lycée | | X | | X | |

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

| NOM | QUALITÉ | Titulaire | Suppléant | Présent | Absent | Excusé |
|---------------------------------|---------|-----------|-----------|---------|--------|--------|
| BOUVIER GORAYEB Leïla | Elève | X | | X | | |
| VIMONT Arthur | Elève | X | | X | | |
| MARTIN Candice | Elève | X | | X | | |
| LANDMARK Ingeborg Louise | Elève | X | | X | | |
| GUESNON Evan | Elève | X | | X | | |
| L'HOTELLIER Nathan | Elève | | X | | X | |
| CHAUDET-BOHEZ Noé | Elève | | X | | X | |
| GLINEL Lyne | Elève | | X | | X | |

5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

| NOM | QUALITÉ | Titulaire | Suppléant | Présent | Absent | Excusé |
|-------------------------------|-----------------|-----------|-----------|---------|--------|--------|
| ROYER Patrick | Parents d'élève | X | | X | | |
| TASSIN Eric | Parents d'élève | X | | | | X |
| DIDIER Céline | Parents d'élève | X | | X | | |
| MARCASTEL Thierry | Parents d'élève | X | | | | X |
| LENOIR Charline | Parents d'élève | X | | | | X |
| DESPLANQUES Christelle | Parents d'élève | | X | | | X |
| MESLET Olivier | Parents d'élève | | X | | | X |
| GUIBET Florence | Parents d'élève | | X | X | | |
| VILLERMET Nathalie | Parents d'élève | | X | | | X |
| FAIVRE Yoann | Parents d'élève | | X | | | X |

Ouverture de la séance à 18h00. Le quorum est atteint.

23 personnes sont présentes.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Karine CHAUVEL, membre des personnels IATSS, est désignée secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2024

M. FABRE sollicite les remarques éventuelles sur le dernier PV de CA.

Sans remarque, il le soumet à l'adoption.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

III. Activités pédagogiques

1. Protocole EPS

Le protocole d'évaluation et de rattrapage de l'EPS en terminale doit être présenté au CA pour information. Ce protocole, saisi sur l'application Ipackeps par les enseignants d'EPS, contient la nature des enseignements et leur évaluation, les modalités de rattrapage et les adaptations d'épreuves pour les élèves qui bénéficient de dispense partielle à la pratique de l'EPS. L'organisation de l'EPS est basée sur des barrettes de 2 classes. Il y a trois contrôles continus en cours de formation durant l'année de terminale. Les élèves choisissent 2 « menus » d'activités : yoga-danse-boxe ou escalade-demi-fond-volley. Les dates d'évaluation de chaque discipline sont fixées. Ce sont des épreuves encadrées. Les notes obtenues sont prises en compte au titre du contrôle continu du bac.

2. Don FSE Norvège

M. MEUNIER informe que les élèves ont mené une action de vente de gâteaux et boissons chaudes en novembre sur le marché de Bayeux. Ils ont récolté plus de 1 200 €.

Ce séjour entre dans le programme Erasmus. La participation par famille s'élève à 180 €. Le bilan définitif des dépenses sera effectué après l'accueil des correspondants en mars 2025 et s'il y a un trop-perçu, il sera reversé aux familles.

Vote pour l'acceptation d'un don du FSE de 1 325 € pour l'échange avec la Norvège 2025.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

IV. Administration et logistique

1. Décision budgétaire modificative pour information N° 4 et 5

Mme VIAL présente les deux décisions budgétaires modificatives pour information N°4 et 5.

2. Contrat ARD

Le contrat ARD est un contrat de maintenance pour le contrôle de l'accès à l'établissement et la restauration comprenant les mises à jour du logiciel. D'un montant de 1 031,54 €, ce contrat n'a pas de caractère obligatoire mais il est indispensable au bon fonctionnement du système.

Le renouvellement du contrat 2024-2025 avec la société ARD est soumis au vote.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

3. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

La délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés (en dehors des contrats) à incidence financière annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget 2025, est soumise au vote.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

4. Projet de budget 2025

Mme VIAL présente le cadre budgétaire, le contexte de préparation budgétaire puis commente les documents.

Les contraintes financières pesant fortement sur la collectivité, le calcul de la DGF 2025 a évolué et intègre désormais les surcoûts énergétiques. L'évaluation du calcul du domaine viabilisation doit donc être le plus sincère possible puisqu'il n'y aura plus de dotations de secours. Après trois années de stagnation, la DGF 2025 en augmentation de 23 594 € s'élève à 223 947 €. L'effort consenti par la région pour abonder les dotations s'accompagne de la suppression de la DAPE (Dotation d'Accompagnement aux Projets Educatifs).

20.77 % de la DGF ouverts au service AP, 0.49 % au service VE et 78.74 % au ALO.

Les ressources propres constituent les recettes les plus importantes 63 %, les subventions de la collectivité 24 %, les subventions de L'Etat et les autres 2 %.

Le service Activités Pédagogiques présente une prévision supérieure à l'exercice 2024. L'ensemble des projets pédagogiques retracés dans les domaines Parcours culturel et Ouvertures internationales représente 70 % des dépenses du service.

Le total de dépenses du service est supérieur de 4 000 € au total de recettes. Il correspond à un prélèvement sur fonds de roulement pour le financement établissement (parts accompagnateurs) des différents séjours du domaine ouverture internationale. M. ROYER interroge sur le fait d'être déficitaire sur le fonds de roulement. Mme VIAL l'informe que tout prélèvement est préalablement soumis à l'analyse financière de l'agent comptable. M. HERBERT demande à combien s'élève le fonds de roulement. Tous les prélèvements effectués n'étant pas dépensés, Mme VIAL évalue ce fonds à 215 000 € ce qui correspond à 75 jours de fonctionnement de l'établissement. Le montant exact sera communiqué après clôture de l'exercice 2024 lors du compte financier. M. MEUNIER demande si un nombre minimum de jours de réserve est recommandé. Mme VIAL répond positivement et que ce chiffre est de 45 jours minimum. Mme GUIBET demande de quoi est composé le fonds de roulement. Mme VIAL lui répond qu'il s'agit de l'accumulation des différents excédents.

Service Administration et Logistique :

Le domaine viabilisation représente 55 % des dépenses du service. Pour la prévision des dépenses d'énergie, a été prise en compte la moyenne des consommations sur les 2 dernières années avec application des tarifs 2025 du gaz et de l'électricité, communiqués par la Région.

La ligne budgétaire gaz 2025 est en baisse pour deux raisons (légère diminution du tarif et changement des modalités de calcul de la viabilisation pour un bâtiment du collège, suite à une modification de l'installation chauffage intervenue au cours de l'été 2024). La chaudière du collège se trouvant dans la chaufferie principale du lycée depuis la scission, était alimentée par le réseau gaz de l'établissement qui refacturait deux fois par an les consommations.

Les efforts menés dans le cadre de la sobriété énergétique ont permis de réduire les consommations d'électricité et de gaz de façon continue depuis quatre ans.

Ce service voit ses ressources propres diminuer, c'est pourquoi la prévision du domaine maintenance représentant 28 % des dépenses du service est inférieure à celle du budget 2024. Mme VIAL informe que deux logements du lycée ne sont plus occupés pour le moment en Convention d'Occupation Précaire. M. ROYER demande qui peut être locataires de ces appartements. Mme VIAL informe qu'il faut être fonctionnaires territoriaux ou d'Etat.

La différence entre la prévision des dépenses et recettes du service ALO de 17 986.86 € correspond aux amortissements réels.

Le service annexe d'hébergement a lui aussi une prévision de recettes supérieure à celle du budget 2024 en raison de l'augmentation des tarifs de restauration 2024-2025 de 3 %, après plusieurs années de stagnation, dans un objectif de maintien de la qualité des repas servis. L'ensemble des recettes du domaine produits scolaires représente un prévisionnel de 136 032 repas servis en 2025.

Concernant les reversements, Mme VIAL rappelle que les recettes du collège ne sont pas soumises au Fonds de Rémunération des Personnels des Services d'Hébergement contrairement au Fonds Commun des Services d'Hébergement. Toutes les dépenses de fonctionnement propres à ce service, représentant 20 % des produits scolaires, sont retracées dans les différents domaines (Administration, entretien, matériel...) à l'exception des dépenses d'énergie, faisant l'objet d'un reversement de 43 600 € au service ALO.

La région demande aux établissements le tri des biodéchets représentant un enjeu financier. L'établissement a été doté par la collectivité d'une table de tri en 2023 permettant de valoriser les biodéchets dans des composteurs.

En 2023, c'est 29 bacs de déchets de restauration en moins de collectés soit une économie réalisée de 435 €.

Le total du service SRH s'élève à 490 252.19 €.

Concernant les bourses, Mme VIAL précise que le nombre exact de boursiers n'est pas connu à ce jour en raison du nouveau dispositif des bourses nationales.

Opérations en capital :

Les 15 000 € ouverts pour des investissements correspondent à un prélèvement sur fonds de roulement.

Au total c'est un prélèvement de 19 000 € avec les 4 000 € ouverts au service AP.

M. FABRE remercie Mme VIAL pour la présentation des documents et sa vigilance sur le budget. Mme VIAL remercie également l'équipe d'intendance. Mme FOURMOND précise que les enseignants ont bien conscience du travail que cela représente.

Adoption du budget primitif 2025 avec sa répartition par service.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

5. Convention fixant les modalités de répartition des charges de viabilisation avec le collège Alain Chartier

Le bâtiment A du collège, raccordé à la chaufferie du collège depuis septembre 2024, demeure alimenté par le réseau d'eau du lycée. Suite à une réunion entre les deux collectivités Région et Département, une nouvelle convention a été rédigée afin de prendre en compte ces changements.

L'autorisation de signature de cette convention rédigée après les travaux et fixant les modalités de répartition des charges de viabilisation du collège Alain Chartier est soumise au vote.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

6. Convention hébergement des internes du lycée Alain Chartier à l'internat du lycée Arcisse de Caumont

La région a demandé au lycée Arcisse de Caumont de refaire la convention qui était sur une période de 3 ans selon le modèle transmis.

Cette convention d'hébergement des internes du lycée Alain Chartier à l'internat du lycée Arcisse de Caumont pour l'année 2024-2025 concerne 8 élèves internes.

L'autorisation de signature de cette convention est soumise au vote.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

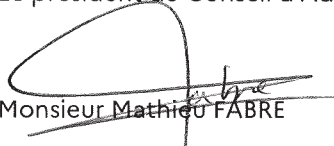
Fin de la séance.

Le conseil est clôturé à 19h25.

La secrétaire de séance,


Madame Karine CHAUVEL

Le président du Conseil d'Administration,


Monsieur Mathieu FABRE